



PROJET DE NORME INTERNATIONALE ISO/DIS 4114.3

ISO/TC 22/SC 4

Secrétariat: **AFNOR**

Début du vote
2002-10-03

Vote clos le
2002-12-03

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Véhicules routiers — Caravanes et remorques légères d'une masse totale n'excédant pas 3,5 t — Charge statique sur la boule d'attelage

(Révision de l'ISO/TR 4114:1979)

Road vehicles — Caravans and light trailers having a gross vehicle weight not exceeding 3,5 t — Static load on coupling ball

ICS 43.040.70

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/DIS 4114.3](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7221a1e8-0f9b-4135-834e-4f61b0aa01fe/iso-dis-4114-3)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7221a1e8-0f9b-4135-834e-4f61b0aa01fe/iso-dis-4114-3>

Pour accélérer la distribution, le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité. Le travail de rédaction et de composition de texte sera effectué au Secrétariat central de l'ISO au stade de publication.

To expedite distribution, this document is circulated as received from the committee secretariat. ISO Central Secretariat work of editing and text composition will be undertaken at publication stage.

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

Notice de droit d'auteur

Ce document de l'ISO est un projet de Norme internationale qui est protégé par les droits d'auteur de l'ISO. Sauf autorisé par les lois en matière de droits d'auteur du pays utilisateur, aucune partie de ce projet ISO ne peut être reproduite, enregistrée dans un système d'extraction ou transmise sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, les enregistrements ou autres, sans autorisation écrite préalable.

Les demandes d'autorisation de reproduction doivent être envoyées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Toute reproduction est soumise au paiement de droits ou à un contrat de licence.

Les contrevenants pourront être poursuivis.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/DIS 4114.3](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7221a1e8-0f9b-4135-834e-4f61b0aa01fe/iso-dis-4114-3)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7221a1e8-0f9b-4135-834e-4f61b0aa01fe/iso-dis-4114-3>

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Termes et définitions	1
3 Exigences	1
3.1 Charge statique maximale autorisée	1
3.2 Charge statique réelle sur route	1

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/DIS 4114.3](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7221a1e8-0f9b-4135-834e-4f61b0aa01fe/iso-dis-4114-3)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7221a1e8-0f9b-4135-834e-4f61b0aa01fe/iso-dis-4114-3>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente Norme internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 4114 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, sous-comité SC 4, *Remorques jusqu'à 3,5 t*.

ITC STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition qui a fait l'objet d'une révision technique.

ISO/DIS 4114.3

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7221a1e8-0f9b-4135-834e-4f61b0aa01fe/iso-dis-4114-3>

Véhicules routiers — Caravanes et remorques légères d'une masse totale n'excédant pas 3,5 t — Charge statique sur la boule d'attelage

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale est destinée aux constructeurs de remorques pour la détermination de la charge statique pour des remorques à essieu central, y compris les caravanes dont la masse totale maximale autorisée ne dépasse pas 3,5 t sur la boule d'attelage (tête d'attelage).

2 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, la définition suivante s'applique :

2.1 charge statique

force exercée au centre de l'attelage (dans des conditions statiques)

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

3 Exigences

[ISO/DIS 4114.3
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7221a1e8-0f9b-4135-834e-4f61b0aa01fe/iso-dis-4114-3](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7221a1e8-0f9b-4135-834e-4f61b0aa01fe/iso-dis-4114-3)

3.1 Charge statique maximale autorisée

Elle doit être de 4% de la masse totale maximale autorisée de la remorque à essieu central.

3.2 Charge statique réelle sur route

- a) Elle ne doit pas être supérieure à 4 % du poids réel (en charge) de la remorque à essieu central.
- b) Elle doit être au moins de 25 daN.